

## DÉCLARATION DE SÉCURITÉ POUR LE RETOUR DE PRODUITS (CERTIFICAT DE NON-OBJECTION)

Dernière révision: 02/2022

Merci de répondre à [info@vse-flow.com](mailto:info@vse-flow.com)

Pour des raisons de sécurité, tout débitmètre non accompagné de ce certificat de sécurité dûment complété et signé ne sera ni vérifiée, ni réparée. Le débitmètre sera retourné en l'état aux frais du client.

Référence article	
Quantité	
Raison du retour	

Le fluide ayant transité dans le débitmètre présente un danger pour la santé ou l'environnement.

<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui
---------------------------	---------------------------

Le débitmètre est totalement exempt de résidus.

<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui
---------------------------	---------------------------

Des mesures de sécurité ou de traitement spécifiques sont nécessaires ou attendues.

<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui
---------------------------	---------------------------

Le débitmètre a été utilisé pour la dernière fois avec le fluide suivant:

Si oui, lesquels

Solvants	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Fluides toxiques	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Fluides biologiques actifs	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Fluides radioactifs	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Fluides corrosifs	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Alcali	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Fluides explosifs	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	
Autres	<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui*	

\* Veuillez SVP joindre la fiche de sécurité du fluide en annexe.

## DÉCLARATION DE SÉCURITÉ POUR LE RETOUR DE PRODUITS (CERTIFICAT DE NON-OBJECTION)

Merci de répondre à [info@vse-flow.com](mailto:info@vse-flow.com)

Le soussigné certifie que les informations apportées ci-dessous sont exactes et complètes, et que la livraison a été exécutée conformément aux normes en vigueur. Le soussigné est responsable de tous les dommages résultant de la décontamination non signalée du débitmètre retourné.

VSE rappelle expressément que les travaux de réparation et de vérification sont effectués en faisant confiance à l'exactitude de l'achèvement de cette déclaration de sécurité (certificat de non-objection). Si des blessures physiques, des décès ou même des dommages matériels se produisent, des demandes de dommages-intérêts seront réclamées.

<b>Société</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code postal et ville</b>	
<b>Téléphone</b>	
<b>Fax</b>	
<b>Email</b>	

**Contact**  
(en capitales)

**Date**

**Signature**  
(cachet société)

**Documents joints**